

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

L'Europe des socialistes

"Ce n'est qu'un début, continuons le combat européen". C'est ainsi que Pierre Moscovici a conclu l'explication de vote des députés socialistes sur le traité de Lisbonne le 7 février.

A l'issue d'une longue procédure, ce texte a été adopté par le Parlement. Les élus socialistes avaient pourtant dénoncé ce procédé. "Nous contestons le choix de la voie parlementaire", expliquait, le 16 janvier, Jean-Jacques Urvoas, au nom du groupe socialiste. "En refusant d'organiser un référendum, vous desservez la construction européenne", avait-il lancé aux membres du gouvernement et de la majorité UMP. C'est pour dénoncer ce mode de ratification que les parlementaires socialistes se sont abstenus, le 4 février, à l'occasion du vote constitutionnel à Versailles.

Le 11 février, dans son allocution radiotélévisée, Nicolas Sarkozy a définitivement enterré l'idée d'un référendum alors que, le 7 février, Pierre Moscovici faisait remarquer qu'en 1992, pour le traité de Maastricht, ou en 2005, pour le traité constitutionnel, "c'est après que le Parlement eut révisé la Constitution et ratifié les traités que les présidents de la République, François Mitterrand puis Jacques Chirac, avaient décidé d'appeler les Français à se prononcer par référendum. Nicolas Sarkozy en aura-t-il le courage ?", avait demandé le député du Doubs. Les Français ont maintenant la réponse.

Concernant le texte du traité de Lisbonne, les socialistes l'ont approuvé après en avoir mesuré les avancées et les limites. "Son contenu ne mérite ni flots de louanges, ni imprécations", résumait Jean-Jacques Urvoas. La réforme était indispensable parce que l'Europe à vingt-sept fonctionne mal, qu'elle

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**

 26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 14/02/2008


**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Maisons de retraites privées = danger

L'hébergement des personnes âgées ? Il n'y a qu'à confier cela au privé qui "peut le faire vite et bien", expliquaient, avant la session budgétaire du Conseil général des 31 janvier et 1^{er} février, les élus de la droite finistérienne. Ont-ils bien mesuré les conséquences de ce choix ou, une fois de plus, ont-ils répondu aux sirènes de l'idéologie libérale ?

Aujourd'hui, dans la plupart des établissements du Finistère, le budget est réparti en trois sections distinctes. L'hébergement est pris en charge par les résidents. Ils ou elles peuvent bénéficier d'une aide sociale si leurs revenus sont insuffisants et si l'établissement est habilité par le président du Conseil général à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.



Gilbert Monfort

La dépendance est financée par le Conseil général, notamment au travers de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie). Dans le budget 2008 du Conseil général, le budget en faveur des personnes âgées (115 millions d'euros) représente 29 % du total de l'action sociale. Cela représente une augmentation de 6,65 % par rapport au budget 2007.

Enfin, les soins dépendent des crédits de l'assurance maladie.

"Dans le cadre des conventions tripartites, pour ce qui relève du Conseil général, notre compétence légale ne nous permet d'intervenir concrètement que sur la tarification de l'hébergement", explique Gilbert Monfort, chargé des

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

Restez mobilisés.

Les frasques du Président et de ses avatars élyséens occupent les commentateurs de tous bords mais les élections qui s'annoncent ne doivent pas nous faire perdre de vue que l'électorat de droite n'a pas disparu. Et même s'ils ne revendiquent qu'à demi-mot leur appartenance, s'entourent de précautions oratoires pour dire leur détachement du système Sarkozy, évacuent leurs prétentions, les candidats de l'UMP continuent d'être présents, actifs et tentent de conserver leurs positions malaisées et contestées. Ne nous laissons pas abuser par les sondages ou nos humeurs ! Travaillons, proposons, ayons l'ambition de nos villes et de nos cantons et, par le travail de terrain, poursuivons notre travail de conviction. Sachons faire vivre nos idées, elles sont justes et utiles. De plus en plus nécessaires aussi.

PS 29

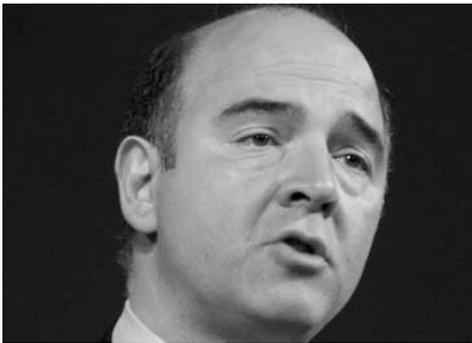
L'Europe des socialistes (suite)

"Le traité de Lisbonne ne mérite ni flots de louanges, ni imprécations"

*** est paralysée par l'unanimité, parce qu'il fallait lui donner des institutions plus démocratiques et efficaces.

"Ce traité a le mérite de sortir l'Union européenne de l'ornière institutionnelle grâce à la désignation par les États membres d'un président du Conseil européen, l'élection d'un président de la Commission, le renforcement des parlements nationaux, la mise en œuvre d'un droit d'initiative citoyen et la nomination d'un haut représentant pour les Affaires étrangères", a résumé le député du Finistère.

"C'est parce que le traité de Lisbonne répond à ce cahier des charges, qu'il permet ce progrès limité, mais qu'il n'est que cela, que le groupe socialiste dans sa



Pierre Moscovici

majorité le ratifiera", avait annoncé Pierre Moscovici, le 7 février. En cela, les parlementaires respectaient totalement la décision du Parti socialiste. "Son bureau national, dans sa réunion du 6 novembre 2007, par un vote sur appel nominal, a décidé de ratifier le traité de Lisbonne", rappelle Bernard Poignant, président de la délégation socialiste française au Parlement européen.

L'adoption de ce texte par la France ne constitue pour les socialistes qu'une étape. Il s'agit d'une base sur laquelle ils pourront s'appuyer pour construire l'Europe qu'ils défendent. Il va maintenant falloir appliquer l'esprit de la charte des droits fondamentaux, se saisir du protocole sur les services publics pour élaborer une directive cadre sur les services publics, mener une vraie et ambitieuse politique étrangère. "Et", a insisté Pierre Moscovici, "procéder aux justes nominations. Le président du Conseil européen ne peut pas appartenir à un pays qui ne respecte pas toutes les disciplines de l'Europe, qui n'est pas dans la zone Schengen ni dans la zone Euro". S'adres-

sant aux députés UMP qui avaient accueilli l'ancien Premier ministre britannique, lors du dernier conseil national du parti du président, le porte-parole du groupe socialiste a précisé : "Quels que soient les talents de Tony Blair, sa candidature ne peut être soutenue par la France".

La question du traité simplifié ou du mini-traité, selon les expressions, est maintenant derrière nous. Les clivages entre les partisans du oui et ceux du non au référendum de 2005 sont dépassés. "Concentrons-nous sur les enjeux économiques et sociaux", écrivaient d'ailleurs dans une tribune, publiée par Libération, plusieurs jeunes dirigeants du Parti socialiste dont Laurent Baumel ou Guillaume Bachelay qui s'étaient opposés en 2005 mais qui appellent aujourd'hui à "approfondir l'unification européenne pour répondre à la mondialisation". "L'essentiel est de convaincre nos partenaires, non par une attitude agressive et agitée, celle contre-productive de l'actuel président de la République, mais par la constance et la cohérence".

Pour les signataires de cette tribune "les socialistes français doivent être à la pointe du combat pour la réforme de la gouvernance de la zone euro. L'Eurogroupe, autorité politique, doit monter en puissance et s'investir dans un dialogue permanent avec la banque centrale". Ils doivent également, avec leurs camarades du PSE, pousser l'Union à augmenter le budget de ses politiques structurelles, à investir davantage dans la recherche et l'innovation.

La présidence de l'Union par la France, au deuxième semestre 2008, sera un moment de vérité. Nicolas Sarkozy continuera-t-il à faire preuve d'arrogance vis-à-vis de nos partenaires ? Ou cherchera-t-il vraiment à construire l'Europe ? Les socialistes, pour leur part, poursuivront leur combat pour une Europe démocratique et solidaire.



Jean-Jacques Urvoas

Maisons de retraites privées = danger (suite)



Toutes les personnes âgées doivent être accueillies décemment

*** personnes âgées au Conseil général. "Autrement dit, nous pouvons inciter les structures à respecter un prix maximum à la journée sur la base du niveau de dépendance de la personne âgée. Ce qui permet de nous assurer qu'elle ne paiera pas trop cher par rapport à ses besoins et aux services fournis".

C'est là l'expression d'une volonté politique forte.

Que se passerait-il si, comme le préconisent les conseillers généraux de droite et les candidats de l'UMP aux cantonales, le département autorisait l'implantation de maisons de retraites privées ?

La majorité départementale refuse les discriminations

"Les mêmes financements que pour le public seraient mobilisés, en particulier ceux de l'assurance maladie", répond Gilbert Monfort. "Cela retarderait d'autant les créations de places et, de surcroît, cela favo-

riserait les inégalités car les personnes âgées ayant de bons revenus trouveraient des places tandis que les autres seraient sans soutien". Les crédits d'État ne permettent déjà pas de répondre aux engagements du plan gérontologique.

Enfin, il faut avoir conscience que les maisons de retraite privées ne sont pas des organismes à but humanitaire.

Le Conseil général du Finistère prépare actuellement son troisième schéma gérontologique. "Nous avons entrepris une grande démarche participative", insiste Gilbert Monfort. Il en ressort quatre axes : le maintien à domicile, la coordination entre les acteurs, la mise en place de mode d'accueil innovant et une amélioration de l'accueil des personnes âgées. Tout le contraire de ce que défend la droite.

Mais voilà au moins les Finistériens prévenus sur un des aspects de la politique que les candidats UMP mettraient en place s'ils remportaient les élections cantonales des 9 et 16 mars prochains.

Le pack Breton en avant

Le 10 février, les socialistes bretons se sont retrouvés pour l'assemblée générale du BREIS, leur union régionale, à Pontivy (56).

Cette année, de nombreux candidats aux municipales et aux cantonales étaient présents. Parmi les finistériens, on peut notamment citer la présence de Bernard Poignant pour Quimper, Alain Queffelec pour Guipavas, son voisin Yohann Nédélec pour le Relecq-Kerhuon, Jean-Pierre Thomin pour Landerneau et Richard Ferrand pour Carhaix. Les candidats aux cantonales, Georges Kergonna (Quimper 1), Marie-Hélène Jestin (Lesneven), Pierre Plouzenec (Plonéour), Nathalie Sarrabezolles (Guipavas), Joëlle Huon (Plouigneau), Sheilla Le Nost (Châteaulin) étaient également présents.

Dans une déclaration commune*, les socialistes bretons ont réaffirmé que le rassemblement de la gauche constitue la meilleure stratégie pour remporter des victoires électorales et ainsi mettre en œuvre des politiques locales basées sur



Bernard Poignant devant les candidats socialistes bretons à Pontivy

l'innovation, le développement durable, l'accès de tous au logement, l'épanouissement de la démocratie participative, la lutte contre les exclusions et la promotion de la solidarité entre les générations. C'est également unis que les socialistes bretons feront aboutir le projet de ligne à grande vitesse mettant Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

Les 9 et 16 mars, les regards se tourneront particulièrement vers le Morbihan, dernier conseil général de droite en Bretagne qui pourrait enfin se doter d'une majorité de gauche. Pour cela il suffit que 7 cantons passent de droite à gauche. Le challenge est ambitieux mais réalisable.

* à lire sur www.ps29.org

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



Françafrique : tout reste à faire

Avec
Rémi Bazillier

Rémi Bazillier, ancien secrétaire national du MJS, a animé un atelier consacré à la Françafrique à l'université de rentrée de Mescoat en 2006. Il fait le point sur cette question au moment où les militaires français jouent un rôle important dans le conflit tchadien.

Cap Finistère : Quel rôle joue l'armée française au Tchad ?

Rémi Bazillier : La France et le Tchad sont liés par un accord de coopération militaire technique depuis 1976. Il prévoit la formation des militaires tchadiens et l'assistance de la France en terme de renseignements et d'appui logistique. Le Tchad est au cœur du dispositif militaire français en Afrique. 1 500 soldats français y sont présents. L'intervention des troupes françaises n'a pas été aussi flagrante qu'en 2006, lorsque nos soldats

avaient tiré sur les rebelles. Ceci dit, une nouvelle fois, l'appui, tant logistique qu'en terme de renseignements, a été décisif pour permettre le maintien au pouvoir du dictateur tchadien. Les militaires français ont défendu l'aéroport et pris directement part à des combats. Le gouvernement s'est activé pour obtenir du Conseil de sécurité une condamnation de l'offensive des rebelles et un soutien inconditionnel à Idriss Déby.

Cap Finistère : Peut-on parler de rupture dans la politique africaine française ?

Rémi Bazillier : Il existe un décalage important entre les discours du chef de l'État, notamment ceux qu'il a prononcés pendant la campagne présidentielle, et la politique africaine de l'Élysée. Le soir même de son élection, Nicolas Sarkozy s'empressait de téléphoner à Omar Bongo, le dirigeant gabonais, pour le remercier de son soutien. Sa première visite en Afrique qui devait marquer

"la rupture" annoncée, ne s'est résumée qu'à une visite au Gabon et au Sénégal, deux piliers de la politique françafrique, accueillant des bases militaires françaises. Les socialistes s'étaient engagés à rediscuter publiquement les accords de sécurité et de défense et à les placer sous le contrôle du Parlement. L'ambiguïté de l'action française au Tchad pendant la récente crise a pourtant montré qu'une remise à plat de ces accords était urgente.

Cap Finistère : Comment sont perçus les premiers mois de la présidence Sarkozy en Afrique ?

Rémi Bazillier : Le discours de Dakar sur "l'homme africain" a été très mal perçu. Beaucoup y ont vu un retour en force d'un comportement néo-colonial et condescendant inacceptable. La politique d'immigration passe également très mal et le traitement accordé aux sans-papiers choque. La politique des visas continue d'affaiblir les liens de beaucoup de jeunes africains à notre pays. La jeunesse africaine a une méfiance grandissante vis-à-vis de la France et les politiques de Chirac et Sarkozy y ont beaucoup contribué.

Rendez-vous

25 février

Ouverture de la campagne officielle pour les élections municipales et cantonales.

29 février

A 19 h 00 : Repas républicain à Brest avec Jean-Yves Le Drian et Pierre Maille.

5 mars

A 20 h 30 : Meeting de la Gauche rassemblée, à Quimper, halles du Chapeau Rouge.

9 mars

8 h 00 - 18 h 00 : Premier tour des élections municipales et cantonales.

16 mars

8 h 00 - 18 h 00 : Second tour des élections municipales et cantonales.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €

Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :

Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires



AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

APPEL D'OFFRES OUVERT
Marché de Travaux soumis aux dispositions
des articles 14, 33, 57 à 59 et 72
du Code des Marchés Publics.

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DES
SANITAIRES -MATERNELLES ET PRIMAIRES-
ET DE LA RESTAURATION DU GROUPE
SCOLAIRE JACQUES-PRÉVERT À BREST.

I - Identification de la personne
publique : Ville de BREST

Remise des offres à : l'Hôtel de Commu-
nauté - Direction des Marchés Ville - 24, rue
Coat-ar-Guéven - B.P. 92242 - 29222
BREST CEDEX 2 - Tél. 02 98 33 54 11 -
Télécopie : 02 98 33 54 15 - e-mail :
marches@mairie-brest.fr.

Personne Responsable du Marché :
Monsieur le Maire de la Ville de BREST.

II - Opération comprenant :

Les travaux sont décomposés en 10 lots :
- Lot n° 1 : Dépose - Démolition - Maçon-
nerie

- Lot n° 2 : Couverture étanchéité - Char-
pente métallique

- Lot n° 3 : Menuiseries extérieures

- Lot n° 4 : Cloisons sèches - menuiseries
intérieures

- Lot n° 5 : Plafond suspendus

- Lot n° 6 : Carrelage faïence

- Lot n° 7 : Peinture - Nettoyage

- Lot n° 8 : Electricité

- Lot n° 9 : Chauffage - Ventilation - Plom-
berie

- Lot n° 10 : Mobiliers de réfectoire - Equi-
pements

L'ensemble des lots comporte une ou plu-
sieurs tranches.

Les lots n° 1, 5, 7, 8 comprennent une
option décrite au CCTP.

Les candidats peuvent répondre à un ou
plusieurs lots. A l'issue de la consultation,
des marchés séparés seront conclus.

Possibilité de variantes.

III - Renseignement d'ordres juridique,
économique, financier et technique

Unité monétaire du marché : Euro.

Les prix sont actualisables.

Mode de règlement retenu : virement
avec paiement à 43 jours francs à compter
de la réception du projet de décompte

adressé par courrier recommandé à la Col-
lectivité. Financement conformément aux
règles de la comptabilité publique.

Financement sur fonds propres.

Le candidat devra, en application de
l'article 45 du Code des Marchés Publics,
produire l'ensemble des documents

énumérés à l'article 3 du Règlement de
Consultation.

IV - Durée du marché

Durée globale d'exécution : 8 mois.

Pour l'ensemble des lots, les travaux
débuteront à compter de la date fixée par
l'ordre de service qui prescrira de les com-
mencer.

V - Renseignements d'ordre administratif

Numéro de référence attribué au dossier
par le pouvoir adjudicateur : 2008-004.

"La Collectivité cessera d'expédier des
dossiers de consultation 4 jours (calen-
daires) avant la date limite de remise des
offres (en revanche, les candidats auront la
possibilité de venir les retirer sur place)."

Date limite de réception des offres :
Lundi 25 février 2008 à 12 heures.

Langue à utiliser dans l'offre : Français.

Délai minimum pendant lequel le sou-
missionnaire est tenu de maintenir son
offre : 120 jours à compter de la date limite
de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :
Séance non-publique.

VI - Critères qui seront utilisés lors de
l'attribution du marché :

Offre économiquement la plus avanta-
geuse appréciée en fonction des critères
pondérés énoncés ci-dessous :

1 - Valeur technique : 55 %

2 - Prix des prestations : 45 %

Modalités de calcul de la pondération :
Cf. Règlement de Consultation.

VII - Autres informations :

Instance chargée des procédures de
recours : Tribunal administratif de Rennes,
3 Contour Motte, F-35000 Rennes.

Tél. 02 23 21 28 28. Fax 02 99 63 56 84.

Introduction des recours : Précisions
concernant le(s) délai(s) d'introduction des
recours : conformément aux dispositions du
Code de Justice Administrative.

Renseignements complémentaires :

- d'ordre technique : Direction Patrimoine
Logistique - Service Conduite d'opérations
(M. LAUTREDOU) : 02.98.34.32.94

- d'ordre administratif : Direction des Mar-
chés-VILLE : 02.98.33.54.11

Dossiers d'appel d'offres à demander par
fax au 02.98.33.54.15 ou à retirer à l'adresse
indiquée en I. et disponible à l'adresse Inter-
net : <https://www.e-megalisbretagne.org/>;

(Référence du marché : VILLE-2008-004).

Dossiers délivrés gratuitement.

Soumissions à adresser à : Idem I.

Classification CPV des entreprises sus-
ceptibles de répondre au présent avis :

45214200-2.

Date d'envoi du présent avis :
31 janvier 2008.

SCI LES EMBRUNS
Société Civile Immobilière
au capital de 304,90 €
RCS 342 997 921

Siège social : Kerandemezet, Kernevel
ROSPORDEN

Aux termes d'une Assemblée Générale
en date du 8 janvier 2008, les Associés ont
décidé de transférer le siège social de Keran-
dremezet, Kernevel, ROSPORDEN, au
7, quai du Port au Vin à QUIMPER, et de
nommer en qualité de gérante Madame Syl-
vie NIGEN au lieu et place de Madame
Anne-Marie FAIELLO.

Pour avis.

SCI LA HUBAUDIÈRE
Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €
RCS 404 125 775

Siège social : Kerandemezet, Kernevel
ROSPORDEN

Aux termes d'une Assemblée Générale
en date du 8 janvier 2008, les Associés ont
décidé de transférer le siège social de Keran-
dremezet, Kernevel, ROSPORDEN, au
7, quai du Port au Vin à QUIMPER, et de
nommer en qualité de gérante Madame Syl-
vie NIGEN au lieu et place de Madame
Anne-Marie FAIELLO.

Pour avis.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats
143, avenue de Kéradennec
29000 QUIMPER - Tél. 02 98 00 04 35

Suivant acte sous seing privé en date à
QUIMPER du 28 janvier 2008, enregistré au
SIE de Douarnenez le 31 janvier 2008, bor-
dureau n° 2008/48 Case n° 3,

La société GEL EXPRESS 29, EURL au
capital de 7 622,45 €, dont le siège social est
à LANDUDEC (29710) 18, rue des Camé-
lias, immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés de Quimper sous le numéro
349 611 723, A CÉDÉ

à la société GEL EXPRESS, SARL au
capital de 10 000 €, dont le siège social est à
LANDUDEC (29710) Kerlever, immatri-
culée au Registre du Commerce et des
Sociétés de Quimper sous le n° 501 705 149,
UN FONDS DE COMMERCE de vente
directe, vente par correspondance de tous
produits alimentaires frais ou surgelés, dis-
tribution de produits, machines et matériels
se rapportant à l'hygiène et l'entretien ainsi
qu'aux services correspondants, sis à LAN-
DUDEC (29710) 18, rue des Camélias,
moyennant le prix de 95 000 euros.

La prise de possession effective par l'ac-
quéreur a été fixée à compter de la date de
signature de l'acte de cession de fonds de
commerce, soit le 28 janvier 2008.

La date d'entrée en jouissance a été fixée,
rétroactivement, au 1^{er} janvier 2008.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre
du Commerce et des Sociétés de Quimper.

Les oppositions seront reçues dans les
dix jours de la dernière en date des publi-
cités légales, au siège du fonds cédé pour la
validité et, pour toutes correspondances, au
cabinet LES CONSEILS D'ENTREPRISES
- 143, avenue de Kéradennec - 29000
QUIMPER.

Pour avis.

SELARL BERTRAND QUENTEL
au capital de 7 624 euros
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

SILHOUETTE
SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 128, rue Jean-Jaurès
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés
en date à BREST du 23 janvier 2008, il a été
constitué une société aux caractéristiques
suivantes :

Dénomination : "SILHOUETTE".

Forme : Société à Responsabilité
Limitée.

Siège social : 128, rue Jean-Jaurès -
29200 BREST.

Objet : l'activité de marchand de biens,
l'achat, la vente, le négoce, la rénovation de
tous biens immobiliers, la promotion immo-
bilière, l'activité de lotisseur.

Capital social : 15 000 euros.

Apport en numéraire : 15 000 euros.

Durée : 50 années à compter de son
immatriculation au Registre du Commerce
et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Jacques FALHUN,
demeurant à LE CONQUET (29217) 7, rue
du Maréchal-Juin.

La Société sera immatriculée au Registre
du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis,

La Gérance.